

Les garanties Frais de santé (mutuelle) évoluent à compter du 1^{er} janvier 2019



Le **groupe HUMANIS** est notre prestataire Frais de santé depuis 7 ans. En lien avec le Comité de pilotage de la mutuelle, nous avons procédé à un appel d'offres cet été et avons mandaté à cet effet le **Courtier conseil VERLINGUE**, spécialisé en Protection sociale.

Le cahier des charges précisait notre volonté :

- Optimiser les garanties contractuelles en maintenant (voire en diminuant) les taux de cotisations actuels

Au terme de l'appel d'offres, le Comité de pilotage a choisi le **groupe ANIPS**, qui propose une solution avec :

- Une amélioration importante des garanties des principaux postes de dépenses (honoraires soins courants, dentaire et optique)
- Un accès à une plus large gamme de soins avec le **réseau Itelis**
- Une baisse des taux de cotisations (par exemple, de 3,22 % au lieu de 3,34 % du PMSS*)

La gestion des remboursements de frais médicaux sera effectuée par le **centre de gestion Generation** dont les coordonnées figurent ci-après. Il permet une simplification des démarches administratives : téléconsultation, télétransmission, géolocalisation des professionnels de santé, envoi des justificatifs par mail, accès à l'attestation de tiers-payant. Par ailleurs, il est possible d'enregistrer plusieurs comptes bancaires, au sein d'une même famille, pour le remboursement des Frais de santé.

Le nouveau contrat permettra aux salariés qui le souhaitent de souscrire à une Surcomplémentaire améliorant le niveau des garanties, à hauteur de 200 % de la base de remboursement (BR) pour les honoraires des médecins Non Optam (honoraires libres, médecins conventionnés non signataires), et 300 % pour les frais d'hospitalisation, tant pour l'assuré que pour ses ayants-droit.

Cotisations 2019

| | 2019 ANIPS (montants estimés) | 2018 (rappel des montants HUMANIS) | Surcomplémentaire Famille |
|------------------|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|
| 1 personne | 3,22 % → 108,74 € | 3,34 % → 110,59 € | + 0,11 % → + 3,71 € |
| 2 personnes | 4,96 % → 167,50 € | 5,14 % → 170,19 € | + 0,17 % → + 5,74 € |
| 3 personnes et + | 6,27 % → 211,74 € | 6,50 % → 215,22 € | + 0,22 % → + 7,43 € |

* Plafond Mensuel de la Sécurité sociale, estimé à 3 377 € en 2019, en attente de sa parution au Journal Officiel.
Pour rappel, en 2018 le PMSS était de 3 311 €.

Affiliation

Vous allez recevoir prochainement de GÉNÉRATION un email vous invitant à vous affilier, soit en ligne, soit par retour de courrier (bulletin papier).

- Si vous choisissez de vous affilier en ligne, vous aurez la possibilité d'éditer vous-même votre carte de tiers payant dématérialisée sous 48h
- Si vous choisissez de vous affilier par courrier, vous recevrez votre carte de tiers-payant par courrier à votre domicile sous 15 jours après renvoi de votre bulletin

Condition d'adhésion à la Surcomplémentaire

L'adhésion s'effectue à titre facultatif. Elle est valable pour deux années au minimum, sauf changement de situation de famille.

Vous pourrez modifier votre adhésion :

- Chaque 1^{er} janvier année N sous réserve d'en faire la demande avant le 31 octobre année N -1 auprès du service ressources humaines de l'ILL
- À tout moment, en cas de changement de situation de famille, sous réserve d'en faire la demande dans le mois qui suit l'évènement. Le changement de régime prend alors effet le 1^{er} jour du mois suivant l'évènement.

Réseau de soins Itelis

Les garanties actuelles offertes par Itelis, ne concernaient que partiellement l'Optique ; la nouvelle version propose une nette amélioration des prestations.

Ce réseau regroupe des professionnels de santé qui se sont engagés contractuellement :

- Sur des tarifs avantageux pour les postes où les restes à charge sont élevés : Optique, Dentaire et Audioprothèse
- Sur le respect de bonnes pratiques professionnelles

Avantages



2 500 opticiens



2 600 chirurgiens-dentistes



900 audioprothésistes

Prix négociés

- Jusqu'à - 40 % sur les verres
- Minimum - 15 % sur les montures (sauf certaines marques) et le para-optique (lunettes de soleil, produits lentilles...)
- Minimum - 10 % sur les lentilles

Garanties

- Casse (2 ans sans franchise pour la monture et les verres)
- Adaptation et déchirure (3 mois sans franchise pour les lentilles traditionnelles ou souples)

Qualité et traçabilité des produits

- Convention de partenariat avec 12 verriers : Essilor, Seiko, Zeiss...

Tiers-payant

Prix négociés

- Jusqu'à - 15 % sur les prothèses les plus fréquentes (couronnes, bridges)
- Jusqu'à - 25 % sur un traitement implantaire
- Tarif à partir de - 1 400 € pour un acte complet (implant, pilier, couronne)

Tiers-payant pour les prothèses

Prix négociés

- Jusqu'à - 15 % sur les prothèses auditives

Garanties

- Panne (4 ans sans franchise)
- Prêt gracieux d'une aide auditive en cas de casse, d'inadaptation ou d'utilisation impossible de l'équipement, contrôle annuel de l'audition

Tiers-payant

Vous effectuez vos soins...

... auprès d'un praticien partenaire Itelis :

- Vous présentez votre attestation de tiers-payant
- Vous bénéficiez des avantages du réseau
- Vous signez l'accord de prise en charge
- Vous bénéficiez du tiers-payant et n'avez aucun frais à avancer (à hauteur des garanties prévues au contrat)

Des pièces justificatives (exemple : factures) peuvent vous être demandées pour les remboursements en dentaire et en audioprothèse.

... en dehors du réseau Itelis :

- Vous pouvez bénéficier le cas échéant du tiers payant GÉNÉRATION et n'aurez pas à faire l'avance des frais



Pour trouver un partenaire Itelis,
vous retrouverez toutes les informations sur :



Sur l'application mobile GÉNÉRATION
par géolocalisation



Sur le site www.generation.fr
avec nos codes habituels

Coordonnées GÉNÉRATION

Pour toute question se rapportant aux garanties ou à la gestion des remboursements,
vous pourrez prendre contact avec GÉNÉRATION :



Par téléphone :
GÉNÉRATION **0 820 904 904** Service 0,12 € / min
+ prix appel
ou au **02 98 51 38 00 (tarif local)**
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
sans interruption



Par courrier :
GÉNÉRATION - 29080 Quimper Cedex 9



Par fax :
au 02 98 51 38 38

Résumé des garanties

Le résumé des garanties pour 2019, avec le détail des couvertures du régime de base et de la surcomplémentaire figure en annexe.

*Les informations figurant dans le présent document ne sauraient avoir une valeur contractuelle ;
il convient de se référer à la globalité des dispositions du contrat concerné pour en connaître les clauses et conditions*